

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2020

L'an 2020, le 31 janvier à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions, sous la présidence de Jésus CERVANTES, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, M. BACHELERY Alain (arrivé à 20h55), M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain (arrivé à 20h45) Mme MAROT Aurélie, M. MAÏER Jean-Paul (arrivé à 21h45), Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	279 388,14
DEPENSES	214 317,90
RESULTAT 2019	65 070,24
RESULTAT REPORTE (R002)	150 101,59
RESULTAT DE CLOTURE	215 171,83

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	48 044,38
DEPENSES	35 290,71
RESULTAT 2019	12 753,67
RESULTAT REPORTE (D001)	- 15 433,11
RESULTAT DE CLOTURE	- 2 679,44

ETAT DES RESTES A REALISER

RAR 2019 Recettes	0
RAR 2019 Dépenses	64 250
<i>Article 20412 (travaux sur réseau éclairage public)</i>	<i>9 000</i>
<i>Article 2111 (frais de notaire sur achat parcelle F184)</i>	<i>250</i>
<i>Article 2151 (Travaux de voiries)</i>	<i>55 000</i>

(Arrivée de GARNIER Sylvain à 20h45)

Cessions des biens d'équipement de l'ancienne école maternelle sise Place de la Charme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des équipements sont encore présents dans l'ancienne école maternelle sise Place de la Charme

Considérant que l'école est définitivement fermée, les enfants étant tous scolarisés sur Vendœuvre sur Barse, la

communauté de communes de Venduvre Soulaines, compétente en matière scolaire et périscolaire, a formulé le souhait de récupérer les blocs sanitaires et les porte-manteaux encore présents dans le bâtiment afin de les réinstaller dans d'autres pôles scolaires du territoire communautaire.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le devenir des équipements du bâtiment, rappelant que l'ancien bâtiment scolaire devrait changer de destination si le projet de création d'un centre de kinésithérapie et d'un CPI aboutit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

• **DECIDE :**

- **de céder à titre gracieux** à la communauté de communes de Venduvre-Soulaines les équipements scolaires dont elle pourrait avoir besoin, à l'instar des blocs sanitaires et des porte-manteaux sollicités

- **de céder à titre onéreux** d'autres équipements présents dans le bâtiment, susceptibles d'intéresser des particuliers ou des professionnels, sous réserve que le projet de transformation du bâtiment scolaire en centre de kinésithérapie et en CPI se réalise.

• **CHARGE** Monsieur le Maire de gérer ces cessions.

(Arrivée de BACHELERY Alain à 20h55)

☐ Projet de regroupement de la commission syndicale des Indivis LMV et du GSF de la Barse

Monsieur le Maire informe les élus que l'ONF a procédé à l'inventaire forestier de la forêt de la commission syndicale des Indivis LMV.

La forêt du groupement syndical forestier de la Barse ayant été évaluée lors de la création du GSF, la comparaison entre les 2 évaluations a révélé que la forêt des Indivis LMV est mieux dotée que celle du GSF.

Un martelage sera prochainement effectué dans la forêt des Indivis LMV, une coupe de bois étant programmée en 2020 sur les 13.24 hectares.

☐ Travaux sylvicoles 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de travaux établie par l'ONF pour des travaux sylvicoles à effectuer en forêt communale en 2020.

Descriptif des actions proposées	Qté	Montant HT estimatif
Travaux sylvicoles (priorité 1) - Dégagement mécanique des régénérations naturelles Localisation : 1.1	0.38 ha	330 €
Travaux de signalisation (priorité 2) - Entretien du parcellaire : plaques de parcelle Localisation : forêt	51 u	470 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

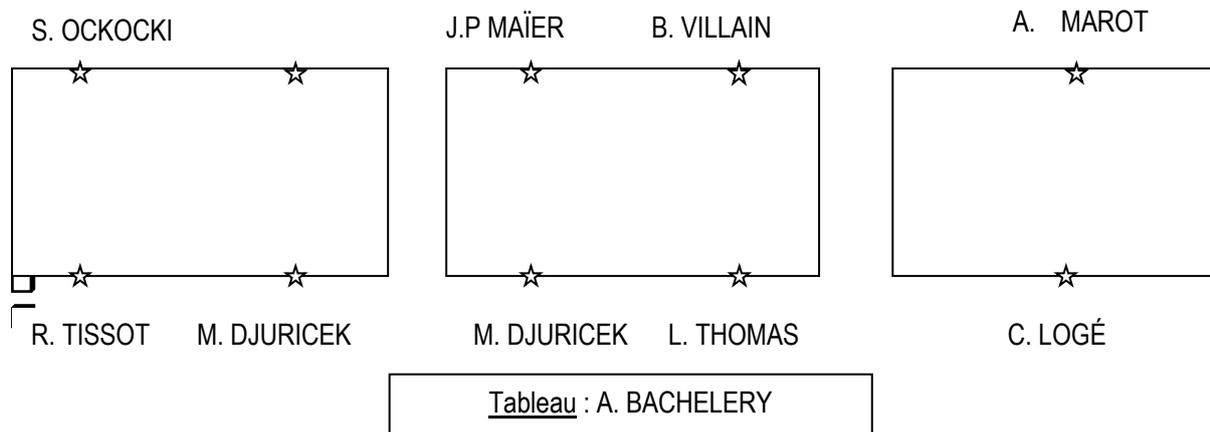
- **NE RETIENT QUE** les travaux sylvicoles de dégagement mécanique des régénérations naturelles pour un montant H.T estimatif de 330 € (priorité1)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis établi par l'ONF.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 61524 du B.P 2020.

□ Planning du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales

08H00 - 10H30	JESUS	LUDOVIC	BRIGITTE
10H30 - 13H00	THIERRY	MARIA	SOPHIE
13H00 - 15H30	ROMAIN	AURELIE	SYLVAIN
15h30 - 18H00	ALAIN	JESUS	JEAN-PAUL

Bureau: Président Jésus CERVANTES - Suppléant Thierry BRACKE – Secrétaire : Aurélie MAROT

Asseseurs : Brigitte VILLAIN – Ludovic THOMAS



Mise en place du bureau de vote samedi 14 mars 2020.

□ Création d'un syndicat mixte fermé à la carte (SDEA)

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du 18 septembre 2018, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du Syndicat, de la délibération précitée et des nouveaux statuts du SDEA, futur syndicat mixte fermé. Il demande au Conseil municipal de se prononcer, en application de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, d'une part, sur l'arrêté de projet de périmètre, et d'autre part, sur les statuts du futur syndicat mixte fermé à la carte.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **APPROUVE** l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du SDEA
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le Comité du SDEA le 18 septembre 2018.

□ Réponse du cabinet du 1^{er} Ministre sur la motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie

Monsieur le Maire indique avoir transmis au Premier Ministre la délibération n° 2019-32 du 30 août 2019 par laquelle le Conseil municipal a adopté la motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

Il donne lecture de la réponse écrite du cabinet du Premier Ministre qui précise que le gouvernement ne projette pas d'affaiblir les syndicats d'énergie.

☐ Renforcement des réseaux d'éclairage public

Monsieur le Maire annonce que les travaux de remplacement de poteaux d'éclairage public le long de la RD 619 vont prochainement débuter tout comme les travaux d'enfouissement du réseau basse tension de la rue des Deux Sillons.

☐ Travaux de voirie

Monsieur le Maire annonce que les travaux de réfection des voiries communales vont débuter semaine 8. Sont concernés l'impasse de l'Echange, l'Impasse Marthe Borgniat, la Place de la Charme.

Il est précisé qu'il serait souhaitable que les travaux de reprofilage de la Place de la Charme soient réalisés durant les vacances scolaires de février pour ne pas perturber le ramassage scolaire.

Il rappelle que la création d'une place de stationnement PMR à la salle des fêtes et le remplacement de regards défectueux et de panneaux de signalisation sont prévus dans ce marché de travaux.

☐ Affaires diverses

- Implantation d'une nouvelle station d'épuration

Une réunion avec tous les intervenants est programmée vendredi 14 février à 14h00. Elle aura pour objet le financement de l'opération.

(Arrivée de MAÏER Jean-Paul à 21h45)

- Logement communal 1 rue aux Chèvres

Une étude de faisabilité a été menée en 2019 pour connaître le coût estimatif de la réfection du logement. La suite à donner à ce dossier sera confiée au prochain conseil municipal.

-Transformation de l'école en centre de kinésithérapie et création d'un CPI.

M. le Maire rappelle que le projet de création d'un centre de kinésithérapie reste orienté sur une offre de soins avec balnéothérapie.

La sous-préfecture de Bar-Sur-Aube a notifié que le dossier de demande de DETR était complet. L'attribution de l'aide financière n'est toujours pas validée.

Une réunion technique a eu lieu mercredi 29 janvier 2020. Elle avait pour objet d'évaluer les coûts de fonctionnement des fluides, de la gestion de l'eau de la balnéothérapie.

-Site industriel ALLIA

M le Maire rappelle que le démantèlement du site est en cours de réalisation.

Il précise qu'il n'a pas connaissance des projets qui pourraient être développés sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,